

**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR DU SANGLIER  
PAR TIR À L'AFFÛT EN PÉRIODE D'OUVERTURE ANTICIPÉE**

A ADRESSER (EN RECTO VERSO) **JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE** AVEC UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE AU NOM DU DEMANDEUR  
**À LA D.D.T.M. – 10 BD GASTON SERPETTE - B.P. 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1**

Je soussigné : nom, prénom

Adresse :

Code postal :

Téléphone n° :

Fax n° :

Courriel :

Agissant en qualité (1) : détenteur du droit de chasse demandé pour moi-même ou pour la personne que je désigne à cet effet :

nom, prénom

permis de chasser n°

Je sollicite l'autorisation individuelle pour réguler à tir les sangliers aux lieux, périodes et modalités ci-après :

| MODALITÉS<br>(1) | PÉRIODE | RÉFÉRENCES DU TERRITOIRE – N° F.D.C. 44<br>COMMUNE(S) ET LIEU(X)-DIT(S) |
|------------------|---------|---|
| Tir à balle      |         |   |
| Tir à l'arc      |         |   |

(1) Rayer la mention inutile

Motifs de la demande (1) : dégâts agricoles, autres (à préciser) :

J'informe les autres usagers de la présente demande ; je m'engage à prendre toutes mesures de sécurité les concernant et à transmettre le compte-rendu des tirs (modèle au verso) pour le 30/09/2014 à la D.D.T.M. avec copie à la fédération.

Date et signature du détenteur du droit de chasse

Date et signature du tireur désigné par le détenteur du droit de chasse

Rappel des précautions à respecter :

- ⇒ Emplacement du poste d'affût répondant à un maximum de sécurité : zone dégagée pour le tir, éloignée des routes et habitations (en particulier pour le tir à balle), sol meuble, distant d'au moins 300 mètres de tout agrainage
- ⇒ Poste d'affût matérialisé : plate-forme (type mirador), ou dispositifs équivalents situés à hauteur minimale d'1 mètre au-dessus du sol
- ⇒ Tir fichant à courte distance obligatoire de préférence avec une arme à canon rayé ou à l'arc
- ⇒ Temps de chasse : à partir d'1 heure avant le lever du soleil à Nantes jusqu'à 1 heure après son coucher
- ⇒ Tir à balle : seulement à l'heure du lever du soleil à Nantes et à l'heure du coucher du soleil à Nantes, à partir de la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau dans les zones humides mentionnées à l'article L 424-6 du code de l'environnement.

**AVIS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

 Avis défavorable pour le motif suivant : dossier incomplet     hors délai     autre Avis favorable**AVIS DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA  
FAUNE SAUVAGE**

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

 Avis défavorable pour le motif suivant : dossier incomplet     hors délai     autre Avis favorable**DÉCISION DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer** Autorisation **refusée** pour le motif suivant : dossier incomplet     hors délai     autre Autorisation **accordée** sous la référence à compter de la date de signature ci-dessous

Année    N° d'ordre

2014

Nantes le,

le directeur départemental des territoires et de la mer

**COMPTE-RENDU D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE TIR  
À L'AFFÛT DU SANGLIER  
PENDANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE ANTICIPÉE**

À retourner à l'adresse ci-dessus avec copie à la fédération départementale des chasseurs  
pour le 30 septembre 2014

En l'absence de prélèvement, le bilan porte la mention «néant».  
À défaut de compte-rendu, l'autorisation n'est pas renouvelée l'année suivante.

Nombre maximum d'animaux vus par jour :

Nombre total de sangliers prélevés :

Répartition par catégorie d'espèce

| Sexe    | Nombre d'animaux prélevés par catégorie de poids |            |         |
|---------|--|------------|---------|
|         | < 40 kg  | 40 à 60 kg | > 60 kg |
| Mâle    |  |            |         |
| Femelle |  |            |         |

Sur le territoire suivant :

Adhérent à la F.D.C. 44 sous le n°

Commune(s)

Lieu(x)-dit(s)

Observations :

Nom et adresse du détenteur du droit de chasse :

Date, signature